

Résultats statistiques

Aide et soins à domicile, foyers de jour et immeubles avec encadrement social pour personnes âgées

Données 2008

Votée en juin 2008, la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile apporte une réponse aux enjeux de politique publique liés notamment au vieillissement de la population. Elle impose une organisation du réseau de soins mettant l'accent sur la continuité des prestations et prises en charge. Le maintien à domicile des personnes âgées est privilégié par le développement de l'aide et des soins à domicile et des structures intermédiaires tels, par exemple, les foyers de jour, les immeubles avec encadrement social pour personnes âgées ou les unités d'accueil temporaire (UAT).

Infrastructure

Aide et soins à domicile

L'aide et les soins à domicile sont principalement dispensés par la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD). Les prestations de la FSASD concernent **l'aide pratique** (entretien du ménage et du linge, grands nettoyages, courses, accompagnement chez le médecin, etc.), **les soins** (soins infirmiers, soins de base et ergothérapie), **les repas** (livraison de repas à domicile, conseils en diététique) et **la sécurité** (installation d'appareils de sécurité et de systèmes de signalisation lumineuse reliés au téléphone, mise à disposition de bracelets émetteurs).

Les prestations de l'unité *aide et soins* de la FSASD sont décentralisées dans des centres et des antennes de maintien à domicile répartis dans le canton de Genève. En revanche, les services de repas et de sécurité à domicile sont centralisés à la FSASD.

La Coopérative de soins infirmiers (CSI) regroupe, quant à elle, des infirmières indépendantes intervenant à domicile et en institution (dès 2009, les infirmières du secteur des institutions sont salariées de la CSI), en étroite collaboration avec les partenaires du réseau socio-sanitaire genevois.

Foyers de jour

La mission des foyers de jour est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Leur activité vise, entre autres, à maintenir ou développer l'indépendance dans la vie quotidienne, et à rompre l'isolement.

En 2008, le canton de Genève compte **111 places** d'accueil pour personnes âgées, réparties dans **8 foyers** de jour (dont un foyer qui accueille également des personnes de nuit). Les personnes âgées sont accueillies dans les foyers de jour généralistes en fonction de leur commune de domicile. Foyers spécialisés pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une affection apparentée, le Relais Dumas et le Pavillon de la Rive (foyer de jour/nuit) desservent tout le canton. Stable depuis de nombreuses années, la capacité d'accueil a augmenté (places : + 11% par rapport à 2007) en raison de l'ouverture d'un foyer.

Immeubles avec encadrement social pour personnes âgées

Les personnes âgées dont le degré d'autonomie est suffisant peuvent bénéficier d'appartements indépendants en location dans des immeubles. Les prestations suivantes y sont notamment proposées : animation, aide sociale, intendance, permanence nocturne.

Le canton de Genève compte **19 immeubles** avec encadrement social pour personnes âgées (anciennement désignés D2) dans lesquels la FSASD assure un encadrement de proximité. Le nombre de logements reste stable par rapport à l'année précédente et s'établit à 1 202 à la fin 2008. A cette date, 7 logements sont disponibles, ce qui représente 0,6 % de l'ensemble des logements.

En plus des 19 immeubles avec encadrement social recensés ici, il existe une douzaine d'autres immeubles destinés principalement aux personnes âgées, et dont certains offrent l'une ou l'autre des prestations mentionnées ci-dessus. Leurs données ne sont pas disponibles à ce jour.

Emplois

Aide et soins à domicile

Avec une grande part de personnel féminin (86 %), la FSASD emploie **1 934 personnes** à la fin 2008, soit 1 436 postes en équivalent plein temps (EPT). Ces postes se répartissent entre le secteur des soins (55 %), les professions sociales (35 %) et les postes administratifs (9 %).

Par ailleurs, 49 infirmières de la CSI sont actives dans les soins à domicile en 2008.

Foyers de jour

Offrant un taux d'encadrement de 0,35 poste par place autorisée, les foyers de jour genevois disposent de **39 postes** en équivalent plein temps (EPT), dont 47 % de personnel paramédical et social. La part des postes administratifs est réduite, car une partie des tâches administratives est assurée par les organismes gestionnaires des foyers et n'est pas comptabilisée comme postes directement affectés aux foyers eux-mêmes.

Immeubles avec encadrement social pour personnes âgées

Employé par des institutions diverses, le personnel des immeubles avec encadrement social n'est pas explicitement dénombré. Il relève toutefois des catégories suivantes :

- personnel lié par un contrat de travail à la fondation propriétaire de l'immeuble (essentiellement du personnel administratif et technique);
- personnel d'encadrement social, employé principalement par la FSASD et directement rattaché aux immeubles (gérants et intendants sociaux, aides de salle à manger et permanents nocturnes);
- personnel extérieur venant prodiguer de l'aide ou/et des soins à domicile aux locataires, qui est comptabilisé dans l'institution ou le service qui l'emploie (FSASD, CSI, etc.).

Bénéficiaires

Aide et soins à domicile

A la fin 2008, **25 % de la population résidente âgée de 80 ans ou plus** est bénéficiaire des services de la FSASD. Des **10 322 clients** dénombrés à la fin 2008, 72 % sont des femmes, 80 % sont âgés de 65 ans ou plus et 48 % sont âgés de 80 ans ou plus.

La FSASD a dispensé **439 291 heures de soins** en 2008, un volume en constante augmentation depuis 1999. Le nombre annuel moyen d'heures de soins par client augmente également et s'élève à 42 heures. La FSASD a par ailleurs dispensé **424 905 heures d'aide pratique**. Le nombre de repas servis s'élève pour sa part à 414 494, en hausse de 3 % par rapport à 2007. En moyenne, **100 repas par personne** ont été servis en 2008.

A la fin 2008, parmi les 406 clients de la CSI, 63 % sont des femmes, 72 % sont âgés de 65 ans ou plus et 50 % sont âgés de 80 ans ou plus.

Chaque institution faisant l'objet d'un relevé distinct, les personnes bénéficiant simultanément de prestations de la FSASD et de la CSI ne peuvent pas être dénombrées.

Foyers de jour

A la fin 2008, les foyers sont fréquentés par **1 % de la population âgée de 80 ans ou plus**. Parmi les **356 clients** inscrits à la fin décembre, 57 % ont 80 ans ou plus et 71 % sont des femmes. La majorité des personnes (58 %) vit seule. Pour les 7 foyers qui accueillent des personnes uniquement pendant la journée, le nombre total de journées réalisées durant l'année est de 21 164. Le taux d'occupation s'élève à 84 % pour ces foyers-là.

La majorité des personnes (56 %) ne fréquentent leur foyer de jour qu'une fois par semaine, et elles ne sont que 11 % à se rendre au foyer au moins trois fois par semaine. Cette observation est à mettre en relation avec la demande soutenue de places en foyer de jour, la plupart des foyers limitant la fréquentation hebdomadaire à un ou deux jours, afin de pouvoir accueillir le plus grand nombre de personnes.

Parmi les **240 nouvelles admissions** de l'année 2008, seuls 6 % des demandeurs ont pris eux-mêmes l'initiative de s'inscrire dans un foyer de jour. Dans 39 % des cas, la demande d'inscription provient de l'entourage de la personne âgée. Le réseau institutionnel représente, pour sa part, 55 % des demandes (27 % pour les services d'aide à domicile et services sociaux, 11 % pour les autres services ambulatoires, 11 % pour les hôpitaux et cliniques et 6 % pour les médecins).

Les foyers de jour comptabilisent **240 sorties** en 2008. Elles sont principalement imputables à une dégradation de l'état de santé des personnes : 39 % des sortants ont été pris en charge en milieu hospitalier, 21 % ont été placés en établissement médico-social (EMS) et 4 % sont décédés.

Immeubles avec encadrement social pour personnes âgées

A la fin 2008, **3 % de la population du canton âgée de 80 ans ou plus** vit dans un immeuble avec encadrement social pour personnes âgées. Parmi les **1 286 locataires recensés**, près de la moitié (47 %) est âgée de 80 ans ou plus et 9 % sont âgés de 90 ans ou plus. L'âge moyen des locataires se fixe à 78 ans (76 ans pour les hommes et 79 ans pour les femmes). Les femmes représentent 68 % des locataires. Un peu plus de 80 % des locataires (81 %) vivent seuls.

A la fin 2008, un peu moins de la moitié des locataires (44 %) reçoit des prestations du Service des prestations complémentaires (SPC), 37 % sont au bénéfice d'aide de ménage et 28 % au bénéfice de soins à domicile dispensés par la FSASD. En outre, 87 % des locataires sont équipés d'un appareil de sécurité relié à la centrale d'appels de la FSASD.

Durant l'année 2008, **142 nouveaux locataires** sont comptabilisés contre **134 sorties**. Les causes de sortie les plus fréquentes sont le placement en EMS (51 %) et le décès du locataire (32 %). Parmi les locataires sortis, 34 % résidaient dans l'immeuble depuis plus de 10 ans.

Finances

Aide et soins à domicile

En 2008, les charges d'exploitation de la FSASD s'élèvent à **167 millions** de francs, dont 91 % sont les charges de personnel. Les charges totales correspondent à un montant de 10 130 francs par client suivi durant l'année. Les indemnités cantonales s'élèvent à 87 millions de francs et représentent 52 % des produits d'exploitation. Les subventions fédérales représentent, quant à elles, 15 % des produits d'exploitation et la participation financière des clients 30 %. La contribution de ces derniers a gagné en importance au cours des dernières années (23 % en 2003).

Foyers de jour

En 2008, les charges d'exploitation des foyers de jour atteignent **6 millions** de francs. Ces coûts d'exploitation sont constitués à 79 % de charges de personnel. Les produits d'exploitation sont constitués notamment de subventions cantonales (70 %), de subventions communales (4 %), de subventions fédérales (3 %), et des contributions des clients (18 %). Dans 24 % des cas, ces dernières sont elles-mêmes en partie financées par le SPC, augmentant de ce fait indirectement la contribution du canton.

Immeubles avec encadrement social pour personnes âgées

En 2007, les charges d'exploitation des immeubles avec encadrement social se montent à **11 millions** de francs. Les produits d'exploitation, constitués à 83 % des loyers, s'élèvent à 12 millions de francs. Les données financières pour l'exercice 2008 seront disponibles en automne 2009.

Pour en savoir plus

Les informations figurant sous *Aide et soins à domicile, foyers de jour et immeubles avec encadrement social pour personnes âgées* constituent un sous-domaine du domaine 14. Santé. Elles sont disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT à l'adresse suivante :

http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/14/14_02_3/aperçu.asp

Les différentes rubriques sont aussi accessibles directement :

Tableaux : http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/14/14_02_3/tableaux.asp

Graphiques : http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/14/14_02_3/graphiques.asp

Méthodologie : http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/14/14_02_3/methodologie.asp

Contacts : Chiara D'Aiuto (Tél. : + 41 22 388 75 61)
Yves Messeiller (Tél. : + 41 22 388 75 41)

Résultats statistiques n°8, septembre 2009